

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un documentaire intitulé *La droite religieuse au Canada*, diffusé sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé.

LA PLAINTE

Le plaignant, M. Carl Vallée, est l'attaché de presse et porte-parole du premier ministre du Canada, M. Stephen Harper. Je comprends de la lecture de sa plainte que les griefs et le point de vue qu'il y exprime sont partagés par l'ensemble des membres du cabinet du premier ministre et par M. Harper lui-même.

J'ajoute que la plainte initiale de M. Vallée a été envoyée à M. Jean Pelletier, premier directeur au service de l'Information de Radio-Canada et, à ce titre, responsable des documentaires diffusés par Radio-Canada.

M. Vallée se plaint d'un documentaire intitulé *La droite religieuse au Canada*¹, qui a été présenté sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé dans le cadre de l'émission *Zone doc*, le 29 août 2014. Il estime que ce documentaire ne respecte pas les mission et valeurs des *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ²) de Radio-Canada.

Le documentaire, pour utiliser les mots de M. Vallée, pose comme prémisse « que les politiques du gouvernement Harper sont influencées par la pensée évangélique ». Il comporte, de l'avis du plaignant, « un nombre grave d'anomalies et de suppositions offensantes ». Et M. Vallée déplore que son auteur n'ait pas cherché à obtenir la position du premier ministre sur les enjeux abordés.

Afin que tous puissent apprécier complètement et correctement le point de vue du plaignant, je reproduis intégralement le texte de sa plainte :

« J'ai eu l'occasion de visionner le documentaire intitulé *La droite religieuse au Canada* diffusé sur les ondes de Radio-Canada le vendredi 29 août dernier dans le cadre de l'émission *Zone doc*.

De dire que j'ai été abasourdi en prenant connaissance de son contenu serait un euphémisme. Le documentaire contient des erreurs factuelles graves qui méritent d'être adressées en détails.

¹ <http://ici.radio-canada.ca/tele/zone-doc/2014-2015/episodes/350292/droite-religieuse-canada>

² <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

D'abord, je conçois que le documentaire n'a pas été produit par des journalistes de la salle des nouvelles de Radio-Canada, mais il faut dire qu'en diffusant un tel documentaire, Radio-Canada se porte garant de son contenu et doit s'assurer que celui-ci respecte minimalement ses critères en matière d'information. Il m'apparaît que de nombreux éléments de ce reportage diffusé sur vos ondes soient en contradiction avec les missions et valeurs énumérées dans le guide des normes et pratiques journalistiques de la Société.

L'ensemble de l'argumentaire est basé sur des amalgames circonstanciels et non pas sur des faits tangibles. J'aimerais souligner d'emblée qu'on n'a jamais communiqué avec le cabinet du Premier ministre pour demander d'expliquer notre position sur les divers enjeux abordés dans le documentaire.

La prémisse du documentaire est à l'effet que les politiques du gouvernement Harper sont influencées par la pensée évangélique. Or, il n'existe aucune démonstration que ce soit le cas dans le reportage. Ce n'est pas difficile de comprendre pourquoi. Ce n'est tout simplement pas vrai. Pour combler ce vide argumentaire béant, on choisit des intervenants qui tentent de le combler avec des suppositions fallacieuses et erronées. Il s'agit d'une construction très fragile qui ne tient pas la route.

La méthodologie de ce documentaire consiste à souligner à gros traits certains éléments de la foi évangélique pour ensuite tenter de faire un lien avec le gouvernement conservateur, sans égard à la véracité ou la pertinence des propos tenus pour démontrer ces liens. Ce subterfuge n'est pas suffisant pour affirmer que les actions gouvernementales sont guidées par Dieu.

La majorité des points contentieux concernent trois domaines. Il s'agit de l'avortement, de l'environnement et de la science, ainsi que de la position gouvernementale au Moyen-Orient.

Avortement

Pour commencer, il n'y a aucune mention dans ce documentaire à l'effet que le gouvernement a indiqué à de multiples reprises qu'il n'est pas intéressé à rouvrir le débat sur l'avortement. Notre gouvernement est majoritaire depuis plus de 3 ans maintenant et le premier ministre a respecté cet engagement qu'il a pris à l'occasion de chaque campagne électorale.

On tente de faire le lien entre l'Initiative de Muskoka et la pensée évangélique. Rien n'est mentionné à propos de l'appui de multiples partenaires, incluant Bill et Melinda Gates à cette initiative visant à faire de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants une priorité mondiale. Il n'y a aucune mention du fait que la plupart des pays dans lesquels le Canada est actif à cet égard interdisent l'avortement.

Environnement et science

Un intervenant vient avancer que les coupures budgétaires et nos actions environnementales sont guidées par l'idéologie, contrairement à celles des autres gouvernements, car les évangéliques croient que nous n'aurons plus besoin de cette Terre lorsque le Christ reviendra et que nous pouvons donc la polluer... Ceci dépasse largement les limites du bon goût et de l'acceptable et n'est aucunement basé sur des faits. Dans cette veine, le pasteur Tim Callaway avance que la théologie évangélique dit que notre monde va en enfer, que la planète que nous connaissons va à sa perte, que lorsque Jésus reviendra, il créera un nouveau ciel et une nouvelle terre pour l'éternité. C'est ce qui compte. La pollution, pourquoi s'en soucier? Il s'agit d'un court-circuit intellectuel déplorable. Avons-nous besoin de continuer? En 2012, les émissions de gaz à effet de serre du Canada étaient de 5,1 % inférieures à ce qu'elles étaient en 2005. Sous le gouvernement Harper, les émissions par habitant ont chuté à leur niveau le plus bas depuis le début du contrôle des émissions. Bien entendu, ces faits ne sont pas mentionnés.

Un autre journaliste, Andrew Nikiforuk, dit que tout ça a commencé lorsque le poste de conseiller national des sciences a été coupé et que nous sommes guidés par une autorité supérieure (!). Ces affirmations questionnables sont ensuite reprises comme s'il s'agissait d'une vérité. Un professeur mentionne que les évangéliques croient que l'industrialisation de l'homme ne peut pas nuire à la Terre vu que ça émane de lui, que Dieu va prendre en charge la création. Un autre professeur dit que ça ressemble au pire moment du contrôle autoritaire de la pensée et de l'inquisition catholique romaine... Ces affirmations exagérées, gratuites et malheureuses démontrent le manque de sérieux du documentaire.

Israël

Les contorsions intellectuelles effectuées pour expliquer la position du gouvernement au Moyen-Orient sont malheureuses. La vérité aurait été beaucoup plus simple à expliquer. Israël est le seul pays de la région qui partage nos valeurs de démocratie, de liberté et de primauté du droit. Cela dit, Notre gouvernement souscrit sans réserve à l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et à la création d'un État palestinien coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.

Voici quelques affirmations inacceptables et inquiétantes :

"Beaucoup d'évangéliques croient au retour du Christ sur Terre, mais seulement lorsque tous les Juifs seront retournés vivre au pays de leur ancêtre, Israël. Cette vision évangélique a peut-être contribué au virage pris par la politique canadienne au Moyen-Orient."

"Un petit groupe est fixé sur la reconstruction du temple de Jérusalem et que ceci va amener le retour du Christ." Quel est le lien entre cette frange et les positions du gouvernement conservateur? Je m'interroge.

Tenter de lier l'apprentissage politique et religieux du premier ministre Harper aux sermons religieux des politiciens Ernest Manning et William Aberhart est extrêmement douteux. Le professeur Frédéric Boily affirme qu'Aberhart disait que l'Alberta avait été choisie par Dieu pour développer les ressources naturelles. C'est un commentaire historique intéressant mais qui n'a aucun rapport avec le gouvernement actuel et sa position énergétique. "Stephen Harper a commencé sa quête politique et religieuse dans une région bien particulière qui a sa vision bien à elle de la relation entre la politique et la religion." L'Alberta des années 30-60 n'est pas du tout l'environnement dans lequel le PM Harper a évolué.

On peut apercevoir un intervenant religieux pointer les armoiries du Canada et l'inscription "d'un océan à l'autre", inspirée d'un texte biblique déclarant : "et il régnera depuis une mer jusqu'à l'autre". La pertinence de ce passage est bien dure à comprendre, ses liens avec le gouvernement actuel également. Les armoiries ne datent pas d'hier.

Le lien entre le gouvernement et la Cornwall Alliance n'est aucunement démontré dans ce documentaire mais il est fortement suggéré.

Bruce Foster mentionne que les chefs de l'église du premier ministre sont pro-vie, le mariage homosexuel les gêne, des enjeux comme le réchauffement climatique, l'euthanasie, le féminisme et l'importance d'Israël sont des éléments clés de leur orientation politique. Si quelqu'un est un disciple engagé de Jésus et se trouve dans le milieu politique, cette foi ne peut que se répandre dans ses actions quotidiennes si on le paraphrase. Encore une fois, ceci ne prouve aucunement que les actions du gouvernement soient commandées par Dieu. Et le terme "disciple engagé de Jésus" ne veut pas dire grand-chose et pourrait, à la limite, désigner toute personne pratiquante.

De nombreux éléments du reportage sont en contradiction directe avec les missions et valeurs énumérées dans le guide des normes et pratiques journalistiques de votre organisation.

Voici quelques exemples :

Exactitude

"Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire."

Tout au long de ce reportage, le premier ministre et son gouvernement sont dépeints comme des évangéliques guidés par une autorité suprême. Aucun effort n'est fait pour remettre en question l'hypothèse avancée comme quoi la religion influence la politique gouvernementale.

Équilibre

"Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue. Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent."

Plusieurs exemples énumérés ci-haut sont en contradiction flagrante avec ce point.

Impartialité

"Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public." Ce reportage n'est pas basé sur des faits mais une construction d'amalgames circonstanciels.

Refléter la diversité

"Nous tenons à refléter fidèlement l'éventail des expériences et des points de vue des Canadiens. Nos informations doivent être pertinentes aux yeux des citoyens, quelles que soient leurs origines, perspectives et croyances, tout en étant conformes à nos valeurs. Nous nous engageons à refléter les diversités régionales et culturelles du pays et à favoriser le respect et la compréhension entre les régions."

Les évangéliques sont dépeints comme des fanatiques et les Albertains, comme une société n'ayant pas changé depuis les années de William Aberhart et Ernest Manning.

Agir de façon responsable

"Nous sommes conscients des conséquences de notre travail journalistique et de notre devoir d'honnêteté auprès des auditoires."

En diffusant ce documentaire comportant un nombre grave d'anomalies et de suppositions offensantes, la Société Radio-Canada a ainsi fait en sorte que plusieurs milliers de Canadiens n'ont pas eu le droit à un véritable portrait de la place de la religion en politique et ont été nourris de grossières déclarations caricaturales préjudiciables visant le gouvernement conservateur. Il nous apparaît clair que l'auteur de ce documentaire ainsi que le diffuseur, Radio-Canada, n'aient pas voulu présenter

un reportage équilibré. Ce genre de reportage nourrit les stéréotypes quant à la perception de biais idéologique de Radio-Canada contre notre gouvernement conservateur.

À la lumière des anomalies graves soulevées, nous demandons à ce que des excuses soient présentées et des rectifications apportées publiquement. (...) »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

C'est M. Jean Pelletier, en sa qualité de premier directeur, Affaires publiques, Information Télévision, qui a répondu à M. Vallée.

Voici sa réponse :

« Vous affirmez d'entrée de jeu que ce documentaire "contient des erreurs factuelles graves" contrevenant en cela à nos *Normes et pratiques journalistiques*. Je conçois aisément que vous puissiez être en désaccord avec de nombreux passages de cette émission car il s'agit d'une œuvre d'opinion et non pas un reportage d'information au sens strict du terme. L'intention de l'auteur est d'explorer la relation entre la droite religieuse canadienne et le gouvernement au pouvoir. Dans cet esprit, Jon Kalina s'est donc appliqué à faire entendre plusieurs points de vue d'experts, de religieux, de théologiens, de journalistes qui tous, tentent de répondre à la question centrale de ce documentaire à savoir quelle est l'importance du religieux dans les politiques du gouvernement Harper. L'auteur, dès le départ, pose le problème en ces termes :

"Dans bien des régions du monde, la religion est un principe essentiel, au cœur de la vie privée et publique. Or, le Canada d'aujourd'hui, pour beaucoup de ses citoyens, est un pays laïc, où la religion se situe clairement dans une sphère à part. Et s'il y a un domaine où l'on ne s'attend pas à voir intervenir la religion, c'est le domaine politique. Mais cela n'est peut-être plus tout à fait vrai."

Ce n'est un secret pour personne que la droite religieuse au Canada soutient plus le parti conservateur qu'aucune autre formation politique au pays. "*Your beliefs, your values, our values are the real Canadian values*" déclare avec conviction M. Harper à une foule de militants chrétiens venus manifester dans la capitale. De conclure à la fin du documentaire que "les virages politiques des dernières années au pays et l'installation d'organismes religieux à Ottawa, donnent à penser que les croyants ont changé la règle du jeu. Et qu'ils sont en train de changer le pays", n'est donc pas une erreur de fait mais bien une opinion légitime.

Vous écrivez que "l'ensemble de l'argumentaire est basé sur des amalgames circonstanciels et non pas sur des faits tangibles". Ce film est une démarche d'exploration cherchant à éclaircir les liens entre un lobby religieux et l'aile religieuse

militante au sein du Parti conservateur et par voie de conséquence le gouvernement fédéral. Ce questionnement n'est pas nouveau et plusieurs chercheurs, journalistes et écrivains au Canada l'ont soulevé dans le passé pour tenter de comprendre l'évolution politique du Canada en ce nouveau siècle.

Vous accusez l'auteur d'avoir fait entendre des intervenants "aux suppositions fallacieuses et erronées" pour aboutir à "une construction très fragile qui ne tient pas la route".

Vous ajoutez: "La méthodologie de ce documentaire consiste à souligner à gros traits certains éléments de la foi évangélique pour ensuite tenter de faire un lien avec le gouvernement conservateur, sans égard à la véracité ou la pertinence des propos tenus pour démontrer ces liens. Ce subterfuge n'est pas suffisant pour affirmer que les actions gouvernementales sont guidées par Dieu".

Comme bien des intervenants le soulignent dans le documentaire y compris M. Preston Manning, M. Harper n'a jamais publiquement exposé ou expliqué ses convictions religieuses. En conséquence, il est nécessaire comme le fait l'auteur, d'examiner les enseignements et les pratiques de la religion évangélique pour ensuite vérifier si elles correspondent à des actions ou des politiques du gouvernement. Le documentaire explique clairement que sur la foi de l'expérience de Stockwell Day qui ne cachait pas, loin s'en faut, ses convictions religieuses, M. Harper en fin politique a compris qu'il valait mieux qu'il garde pour lui les siennes. Ce film ne conclut nulle part comme vous l'écrivez que les actions gouvernementales sont guidées par Dieu.

Certes, on peut aimer ou abhorrer cette démarche, cela ne la rend pas pour autant illégitime.

Vous estimez que ce documentaire dénature les politiques et actions du gouvernement sur les questions précises de l'avortement, de l'environnement et des sciences ainsi que de la politique étrangère canadienne au Moyen-Orient.

Reprenons la démarche du réalisateur. Sur l'avortement le film ne dit nulle part que le gouvernement Harper a voulu rouvrir le débat. Il souligne cependant par l'entremise de M^e Pearl Eliadis un juriste éminent en matière des droits de la personne et la journaliste Marci MacDonald que le gouvernement avait montré ses convictions anti-avortement en déclarant qu'il ne contribuerait à aucun programme d'aide extérieur qui comporterait un volet avortement. Même dans les cas de viols ou de mariages forcés. Selon M. Eliadis une telle politique ne peut s'appuyer que sur des convictions religieuses.

Quant à l'initiative Muskoka sur la santé maternelle, le documentaire ne la remet pas en cause et se limite à mettre en évidence la volonté bien nette du gouvernement de ne soutenir aucun programme à l'étranger qui avaliserait l'avortement.

Au chapitre de la politique scientifique et de l'environnement le documentaire relève que les compressions budgétaires du gouvernement Harper ont ciblé très directement tous les programmes de recherche qui de près ou de loin étudient les changements climatiques causés par l'intervention humaine. Pour les experts entendus dans le film, ces choix ne peuvent être qu'idéologiques et en partie inspirés par des convictions religieuses. Le pasteur Callaway exprime ses convictions à la fois comme leader religieux et historien, lui qui détient un doctorat en théologie sur l'histoire de l'Église. Quant aux déclarations du professeur Gingras il est utile de préciser qu'il s'exprime à titre de directeur et chercheur du Centre inter-universitaire de recherche sur la science et la technologie et qu'il est de surcroît titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et sociologie des sciences. On ne peut certes pas dire qu'il est inapte à se prononcer.

Quant aux opinions du professeur Louis Rousseau, elles se fondent sur des recherches rigoureuses. Cet universitaire a été président de la Société canadienne pour l'étude de la religion et président de la Société québécoise pour l'étude de la religion. Il est l'auteur de nombreuses recherches et n'a pas l'habitude d'exprimer des affirmations gratuites et exagérées.

Venons-en à la politique étrangère canadienne au Moyen-Orient. Ce film met clairement en évidence l'existence d'un mouvement évangélique qui appuie sans réserve les politiques (y compris celles sur la colonisation des territoires occupés) du gouvernement Netanyahu. Cette solidarité ne se fonde pas comme vous l'écrivez "sur le fait qu'Israël est le seul pays de la région qui partage nos valeurs de démocratie, de liberté et de primauté du droit" valeurs qui ne sont nullement remises en question dans le documentaire. Le film fait plutôt état des convictions de ces évangélistes parce qu'il explore leurs liens avec le Parti conservateur et en quoi ceux-ci ont pu influencer la politique étrangère canadienne à l'endroit d'Israël.

Le point de vue du D^r Bruce Foster illustre bien cette réalité. Il déclare dans le film : *"Harper's very staunch support for Israël, to the point where Canada is regarded as Israel's best friend, by Benjamin Netanyahu, falls right in line with most Evangelical fundamentalists thinking."*

Le film fait même entendre le premier ministre Netanyahu qui devant un groupe d'évangélistes déclare : *"I draw like you enormous, enormous reservoirs of strength from the Torah, from the bible; this is the well from which we drink, this is the stone on which we stand."* Sur la base de telles déclarations, il est difficile d'ignorer l'influence évangélique aussi bien sur le gouvernement israélien que sur la politique étrangère canadienne à l'égard d'Israël.

Vous tenez rigueur au réalisateur d'avoir lié l'apprentissage politique et religieux du premier ministre Harper aux sermons religieux des politiciens Ernest Manning et

William Aberhart deux hommes dont l'époque de gloire est bien antérieure à l'entrée en politique de M. Harper. Antérieure certes, mais pas si lointaine. Ernest Manning a été premier ministre de l'Alberta jusqu'en 1968 et fut un sénateur jusqu'en 83. M. Harper a été étroitement lié à son fils Preston. Lloyd Mackey auteur de biographies sur les deux hommes, MM. Harper et Manning, déclare dans le documentaire que Preston Manning a été le mentor aussi bien religieux que politique de Stephen Harper. Le professeur Boily met clairement en contexte la relation étroite qu'ont connue politique et religion en Alberta, une relation que nul ne peut ignorer dans l'analyse de l'histoire économique de cette province.

De souligner que M. Harper a commencé sa carrière politique dans une région du Canada qui avait sa vision bien à elle de la relation entre la politique et la religion n'est pas contraire à la réalité. Que celle-ci ait évolué non plus, M. Harper ayant rebâti une formation politique qui après l'ère Mulroney s'était fracturée selon des idéologies bien définies selon que l'une avait des racines très religieuses et l'autre moins ou pas du tout.

Le lien entre le gouvernement et la Cornwall Alliance serait selon vous sinon démontré en tout cas fortement suggéré par M. Nikiforuk qui a beaucoup écrit sur les questions environnementales. Voici ce que dit le documentaire: "Le journaliste Albertain Andrew Nikiforuk a beaucoup écrit au sujet de ce qu'il perçoit comme une attaque en règle contre la science."

Le réalisateur n'endosse pas les déclarations de M. Nikiforuk mais rend compte des opinions de ce dernier. La distinction est importante. Ce journaliste est reconnu par ses pairs comme un professionnel intègre et son point de vue mérite d'être rapporté.

Il en va de même des déclarations du D^r Foster de la Mount Royal University dont l'un de ses domaines de recherche est justement la relation entre la politique et la foi. Il est donc à mon avis parfaitement habilité à exprimer le point de vue qu'il nous livre dans le documentaire.

Pour conclure, le guide des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada consacre un chapitre entier à ce qui s'appelle le documentaire d'opinion un genre essentiel à l'information puisqu'il permet d'explorer de nouveaux points de vue, de déchiffrer la réalité autrement qu'en faisant entendre le pour et le contre d'une question donnée.

Vous affirmez que ce documentaire dépeint les évangélistes comme des fanatiques et l'Alberta et ses citoyens comme une société n'ayant pas changé depuis les années de William Aberhart et Ernest Manning. Ce constat est injuste. Deux pasteurs évangéliques sont entendus dans ce film (les révérends Boda et Callaway) et ils ont tout le loisir de s'exprimer en toute justice. M. MacKay est aussi un évangélique comme ce couple canadien en Israël très militant dans leurs convictions évangéliques.

Personne ne les dépeint en fanatiques et le film ne leur manifeste aucun manque de respect.

Quant à la société albertaine, le documentaire s'applique à bien situer son histoire et son évolution dans une juste perspective. Quand il est question de MM. Day et Harper encore une fois le parcours politique de ces deux hommes est traité avec rigueur en illustrant bien que M. Harper a tiré les bonnes leçons de la carrière fédérale de Stockwell Day en n'affichant pas ses convictions religieuses.

Vous déplorez le fait que M. Jon Kalina n'a pas demandé une entrevue à M. Harper. Cela s'explique pour deux raisons. La première étant que ce film ne se voulait pas un débat entre politiciens. M. Harper n'a pas été interviewé non plus qu'aucun autre de ses adversaires ou partisans. La seconde raison tient au fait qu'aussi bien le réalisateur que la présidente de la maison de production indépendante InformAction Films, Nathalie Barton, ont voulu obtenir le point de vue de l'ambassadeur John Babcock du Bureau de la liberté de religion, nommé par le premier ministre Harper. Si au sein de la bureaucratie fédérale un organisme était habilité à mesurer et expliquer la relation entre politique et religion au sein du gouvernement, c'était bien celui-là. La requête a été poliment rejetée.

La relation entre le religieux et le politique n'a jamais été plus débattue au Canada que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de M. Harper. Même la prestigieuse revue britannique *The Economist* le soulignait dans son avant dernière édition. On peut certes apprécier différemment cette tendance, conclure chez les uns qu'elle est absolument secondaire chez les autres qu'elle menace la neutralité de l'état mais un fait demeure, un virage s'est amorcé au Canada en faveur d'une vision moins séculaire de la politique, laissant plus de place aux convictions religieuses. Il s'agit d'une tendance lourde que le documentaire s'applique à mettre en évidence sans pour autant porter un jugement dérogatoire à l'encontre de ses protagonistes. (...) »

L'ÉCHANGE ENTRE MM. VALLÉE ET PELLETIER

S'en est suivi un échange de courriels entre le plaignant et M. Pelletier. Voici cet échange :

Réaction du plaignant à la réponse de M. Pelletier :

« M. Pelletier, la réponse donnée est extrêmement décevante. Ce que vous faites, essentiellement, c'est justifier le biais idéologique du documentaire ainsi que sa fausse prémisse.

Nous allons devoir considérer d'autres options puisqu'il n'y a rien dans votre réponse qui laisse présager un changement d'attitude.

Je dois avouer être abasourdi de vous voir défendre ce documentaire de A à Z. Il devient de plus en plus difficile pour moi de ne pas conclure que mes pires suspicions à l'égard de Radio-Canada s'avèrent vraies. »

Réplique de M. Jean Pelletier à la réaction de M. Vallée :

« M. Vallée, je répons à votre courriel du 5 octobre dernier dans lequel vous vous étonnez de ce que je défende le documentaire du réalisateur Jon Kalina diffusé sur nos ondes en août, intitulé *La droite religieuse au Canada*.

Je vous soulignais dans ma lettre que ce film s'inscrit dans un genre précis d'œuvre télévisuelle, celle du documentaire d'opinion, un genre essentiel à la circulation des idées dans une démocratie.

J'ai bien compris à la lecture de votre lettre que cette explication ne vous satisfaisait pas. J'ai donc demandé conseil à l'ombudsman de Radio-Canada, M. Pierre Tourangeau. Celui-ci reconnaît que ce documentaire en est un d'opinion et nous fait observer qu'à ce titre nous devons comme notre guide des pratiques journalistiques le proposer, faire entendre le point de vue de ceux qui ne partagent pas les opinions avancées dans le documentaire.

Nous entendons donc revenir sur cette question dans les semaines qui viennent et dans cet esprit nous souhaiterions inviter à cette émission sinon M. Stephen Harper, le représentant qu'il désignerait. Cette émission n'en serait pas une de confrontation aveugle mais bien plutôt d'exploration et d'échanges d'idées sur une question fondamentale en ce début de siècle alors que toutes les grandes démocraties sont confrontées à la place du religieux dans leurs institutions.

Dans l'attente d'une réponse favorable (...) »

Dernière réponse de M. Vallée à M. Pelletier :

« M. Pelletier, j'apprécie que vous ayez pris le temps de consulter l'ombudsman, ceci dit, votre proposition n'est pas satisfaisante. On aurait dû nous demander notre opinion en amont, et non comme c'est le cas actuellement, après que le soi-disant documentaire ait été diffusé. De venir commenter la question maintenant serait légitimer le produit que vous avez mis en ondes et ce ne serait pas suffisant pour remplir vos obligations journalistiques selon nous. Pour toutes raisons évoquées dans mes courriels précédents, nous ne pouvons pas nous permettre de faire cela.

Si Radio-Canada entend aborder la question de nouveau, nous nous attendons à ce que vous mettiez autant d'efforts pour trouver des intervenants qui expliqueront l'envers de la médaille que d'efforts mis pour trouver des intervenants biaisés contre le gouvernement la première fois.

Dans un tel contexte, seulement, nous considérerions une entrevue avec un membre du gouvernement. »

Réplique finale de M. Pelletier à M. Vallée :

Bonjour M. Vallée. (...) Comme je vous l'ai écrit le 9 octobre dernier nous entendons bien donner une suite "dans les semaines qui viennent" à notre documentaire sur la droite religieuse au Canada réalisé par M. Jon Kalina. Dans votre réponse du 22 octobre à ce courriel, cette intention ne semblait pas vous satisfaire. Vous m'écriviez alors : "nous nous attendons à ce que vous mettiez autant d'efforts pour trouver des intervenants qui expliqueront l'envers de la médaille que d'efforts mis pour trouver des intervenants biaisés contre le gouvernement la première fois".

Aujourd'hui, moins de deux semaines plus tard, voilà que vous me demandez une réponse avec comme alternative de vous inviter "à envisager d'autres avenues".

Permettez-moi d'abord de déplorer le ton de vos courriels. Nous n'avons pas produit un documentaire avec l'intention de faire entendre des intervenants biaisés contre le gouvernement de M. Harper. Les questions que soulève Jon Kalina ont aussi été abordées par plusieurs médias, journalistes, universitaires et chercheurs au cours des dernières années parce que la place du religieux en politique est une question d'actualité ici comme ailleurs dans le monde. Vous ne partagez pas ce point de vue, ce que je respecte. Cela ne justifie pas le procès d'intention que vous m'exprimez dans votre correspondance.

J'espère en second lieu que nous pourrons trouver le temps de discuter de cette question de façon ouverte et posée. (...) »

LA DEMANDE DE RÉVISION

Au terme de cet échange, M. Vallée s'est adressé à moi pour que je révise la question. Voici sa demande de révision :

« M. Tourangeau, je vous écris concernant le documentaire *La droite religieuse au Canada* qui a été diffusé à *Zone doc* le 29 août dernier. Nous comprenons que cet enjeu fut porté à votre attention par M. Jean Pelletier.

(...)

Nous avons exposé dans notre communication initiale (à M. Jean Pelletier) toutes les raisons qui nous portent à croire que ce documentaire va à l'encontre des missions et valeurs énumérées dans le guide des normes et pratiques journalistiques de la Société.

Nous portons plainte car à notre avis sa réponse n'est pas satisfaisante. On aurait dû nous demander notre opinion en amont, et non comme c'est le cas actuellement, après que le soi-disant documentaire ait été diffusé. De venir commenter la question maintenant serait légitimer le produit et ne remplirait pas les obligations journalistiques. »

LA RÉVISION³

Si j'ai pris la peine de reproduire *in extenso* la plainte de l'attaché de presse du premier ministre Stephen Harper, M. Carl Vallée, et la réponse du premier directeur des Affaires publiques de l'Information télévisée, M. Jean Pelletier, c'est d'abord par souci de transparence afin que le point de vue des deux protagonistes soit connu. Mais c'est aussi parce qu'elles sont suffisamment détaillées et argumentées pour que le lecteur puisse apprécier par lui-même la position de chacun et, en partie, la nature et la qualité du documentaire *La droite religieuse au Canada*.

Quant à l'échange de courriels entre les deux hommes, il ajoute à leur point de vue respectif et permet de situer mon implication préalable dans le dossier.

Dans sa plainte, M. Vallée relève une série de principes et valeurs des NPJ de Radio-Canada qui n'auraient pas, à son avis, été respectés : l'exactitude, l'équité, l'impartialité, la responsabilité, la diversité...

Ces valeurs et principes apparaissent dans l'introduction des NPJ et en constituent les fondements. Mais ce sont des énoncés généraux qui sont, par la suite, précisés par un certain nombre de règles et normes afin de les adapter à tous les genres de contenus d'information.

C'est le cas pour le documentaire d'opinion, le genre de documentaire dont il est question dans cette révision. Les documentaires d'opinion diffusés par Radio-Canada sont l'oeuvre de documentaristes indépendants pour lesquels les NPJ ont prévu des règles précises.

Voici ces règles :

« *Opinion/Documentaires d'opinion*⁴

À l'occasion, nous diffusons des documentaires d'opinion qui reposent sur une seule perspective. Nous diffusons ces documentaires pour les raisons suivantes :

1. Ils présentent une perspective personnelle forte, qui donne un éclairage sur un sujet ou un point de vue.

³ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/opinion/>

2. L'auteur a une expertise ou une expérience singulières. Il peut être reconnu comme artiste ou spécialiste dans un domaine particulier.

3. Les arguments sont forts et bien formulés. Ils offrent un éclairage particulier sur un sujet controversé et sont susceptibles d'enrichir le débat public.

4. La production n'est pas financée par des gens qui représentent des intérêts particuliers, un groupe de pression ou un organisme gouvernemental.

Nous identifions les documentaires d'opinion comme tels lorsque nous les diffusons.

Au fil du temps, nous tentons de contrebalancer les thèses diffusées en publiant d'autres perspectives et opinions sur le même sujet, dans d'autres émissions ou segments d'émissions, ou sur d'autres plateformes. Lorsque le sujet est très controversé, nous envisageons de programmer des émissions complémentaires présentant d'autres opinions dans un délai opportun.

Les animateurs et journalistes de Radio-Canada ne participent pas à des documentaires d'opinion et n'en réalisent pas.

Avant l'acquisition et la diffusion d'un documentaire d'opinion, nous devons consulter le directeur. »

En réponse à la plainte initiale de M. Vallée, M. Jean Pelletier admet d'emblée que *La droite religieuse au Canada* est « une œuvre d'opinion et non pas un reportage d'information au sens strict du terme ».

« L'intention de l'auteur, écrit-il, est d'explorer la relation entre la droite religieuse canadienne et le gouvernement au pouvoir. Dans cet esprit, Jon Kalina s'est donc appliqué à faire entendre plusieurs points de vue d'experts, de religieux, de théologiens, de journalistes qui tous, tentent de répondre à la question centrale de ce documentaire à savoir quelle est l'importance du religieux dans les politiques du gouvernement Harper. »

M. Vallée affirme que le documentaire contient des « erreurs factuelles graves ».

Je ne suis pas de cet avis. Je crois plutôt que ce qu'on présente comme des faits traduisent bel et bien la réalité : c'est un fait que le public ne connaît pas les croyances profondes de M. Harper et que celui-ci n'en parle pas publiquement; un fait qu'il soit un chrétien évangélique; un fait qu'il s'est déjà dit déterminé à maintenir la définition traditionnelle du mariage entre un homme et une femme; un fait qu'il ait nommé ministre de la science quelqu'un qui refuse de dire s'il admet la théorie de l'évolution; un fait que des groupes de chrétiens évangéliques ont leurs entrées au Parlement; un fait que le gouvernement Harper soit devenu un allié

inconditionnel d'Israël, qu'il ait revu à la baisse les budgets des organismes fédéraux à vocation scientifique, coupé l'aide canadienne aux programmes internationaux qui font la promotion de l'avortement, etc.

Il est également vrai que ces décisions coïncident avec les positions des chrétiens évangéliques.

Toutefois, elles rejoignent également celles de nombreux Canadiens qui n'ont rien à voir avec la doctrine de ce groupe religieux. Par exemple, on peut très bien s'opposer au mariage entre conjoints de même sexe, être contre l'avortement, douter de la nature anthropique du réchauffement climatique, et appuyer inconditionnellement Israël sans que ses positions s'appuient sur des croyances religieuses.

Ce n'est donc pas l'exactitude des faits présentés qui pose problème, mais l'interprétation et les conclusions qu'en tire l'auteur du documentaire en les juxtaposant et en établissant entre eux des liens possibles de cause à effet.

C'est pourquoi je comprends tout à fait que, pour le plaignant, ces interprétations et conclusions puissent être erronées. Tout comme les opinions des observateurs – ex-diplomate, universitaires, théologien, religieux ou journalistes – retenus pour appuyer et étayer le propos du documentaire.

Il ne fait pas de doute, à mon avis, que nous avons affaire ici à un documentaire d'opinion dont l'auteur, pour employer les termes des NPJ, nous présente une seule perspective, personnelle et forte, qui offre « un éclairage particulier sur un sujet controversé » avec des arguments « forts et bien formulés (...) susceptibles d'enrichir le débat public ».

Radio-Canada était donc tout à fait en droit de diffuser ce documentaire même s'il n'était pas équilibré et impartial.

Par contre, l'extrait des NPJ qui porte sur les documentaires d'opinion, et que je cite plus haut, assortit leur diffusion à un certain nombre de conditions :

- ils doivent être identifiés clairement comme documentaires d'opinion;
- la thèse qu'on y défend doit être contrebalancée « au fil du temps » par la présentation d'opinions divergentes et de perspectives différentes « dans d'autres émissions ou segments d'émissions, ou sur d'autres plateformes » si nécessaire;
- si le sujet est très controversé, on peut même présenter, dans un délai opportun, des « émissions complémentaires » offrant d'autres opinions sur le sujet.

Je constate d'abord que le documentaire *La droite religieuse au Canada* n'a pas été présenté comme un « documentaire d'opinion ». On pourrait toujours arguer que le concept même de l'émission *Zone doc* repose sur la présentation de films documentaires produits et réalisés par

des maisons et des réalisateurs indépendants et, qu'en conséquence, le public doit s'attendre à des œuvres qui présentent des points de vue originaux.

C'est d'ailleurs ainsi qu'on décrit le concept de l'émission sur sa page web hébergée sur le site de Radio-Canada :

« *Zone doc*, peut-on y lire, est une émission qui présente des documentaires produits par des maisons de production indépendantes canadiennes sur des réalités régionales, provinciales, canadiennes ou étrangères. Grâce aux documentaires réalisés par des créateurs d'ici, *Zone doc* veut révéler, raconter, montrer et expliquer les grands enjeux de notre époque dans tout l'éventail de l'activité humaine et, de ce fait, contribuer à une meilleure compréhension du monde moderne dans lequel évolue le Canada. »

Voici, à titre d'exemples, certains des films documentaires présentés récemment à l'émission :

- *Le retour de la baleine boréale*, un film sur « l'univers fascinant de ce grand cétacé dans l'Arctique canadien »;
- *Je me souviens : 100 ans du Royal 22^e régiment*, qui retrace, comme son nom l'indique, l'histoire de ce régiment canadien-français;
- *Que vive la mer Morte*, documentaire sur l'évaporation des eaux de cette mer mythique.

Des films, on le voit, plutôt diversifiés par leur sujet et dont le propos ou le contenu prêtent peu ou pas à interprétation ou à controverse. En ce sens, leur nature est différente de *La droite religieuse au Canada* même s'ils ont en commun avec ce documentaire d'avoir été produits par des auteurs indépendants.

On aurait donc dû indiquer explicitement et très clairement que *La droite religieuse au Canada* est non seulement une œuvre indépendante, mais une œuvre qui présente un point de vue particulier. Et on devrait en conséquence modifier la présentation qu'on en fait actuellement sur la page web de l'émission *Zone doc*.

Et, pour qu'à l'avenir aucun doute ne puisse subsister dans l'esprit du téléspectateur, je suggère qu'on lui indique dorénavant, avant et après la diffusion de ce type de film, ou même durant la diffusion par une surimpression à l'écran d'une mention du genre « documentaire d'opinion », la nature exacte de ce qui lui est présenté.

Les NPJ demandent aussi que les « thèses diffusées » dans les documentaires d'opinion soient « contrebalancées » par la présentation « au fil du temps » « d'autres perspectives et opinions sur le même sujet, dans d'autres émissions ou segments d'émissions, ou sur d'autres plateformes ».

La règle citée plus haut ajoute que lorsque le sujet est très controversé, on peut même prévoir des émissions complémentaires « dans un délai opportun » pour présenter ces autres opinions.

Il ne fait pas de doute dans mon esprit que le sujet soulevé par le documentaire qui fait l'objet de la plainte prête effectivement à controverse de par la force des idées qu'il véhicule.

M. Jean Pelletier le reconnaît et a indiqué au plaignant que Radio-Canada comptait « revenir sur cette question dans les semaines qui viennent », ce qui est en ligne avec ce que réclament les NPJ.

Il ne m'appartient pas de dicter ses façons de faire aux responsables des contenus d'information, mais dans le contexte il m'apparaîtrait raisonnable de revenir sur la question, par exemple dans une émission complémentaire qui comprendrait des discussions où les opinions divergentes pourraient s'exprimer.

Connaissant la pratique du service de l'Information quant à la diffusion des documentaires indépendants acquis par Radio-Canada, il est possible que *La droite religieuse au Canada* soit diffusé à nouveau en reprise, peut-être même plusieurs fois. Non seulement le film devra-t-il alors être présenté correctement pour ce qu'il est, c'est-à-dire un « documentaire d'opinion », mais on devra trouver la manière de contrebalancer son point de vue particulier et personnel par la présentation d'opinions divergentes.

Je comprends par ailleurs que M. Vallée aurait souhaité que les points de vue du premier ministre sur les questions soulevées dans *La droite religieuse au Canada* soient sollicités par les auteurs du documentaire au moment de sa production. Mais, compte tenu de la nature de celui-ci, ils n'étaient pas tenus de le faire en vertu des NPJ. Je remarque que les producteurs ont tout de même demandé une entrevue sur ces questions à l'ambassadeur Andrew Bennett qui dirige le Bureau de la liberté de religion, un organisme fédéral créé par le premier ministre Harper, et que celle-ci leur a été refusée.

En terminant, j'aimerais rappeler que la question posée par le documentaire qui fait l'objet de la plainte a été souvent et régulièrement abordée dans les médias canadiens depuis plusieurs années.

Dans un autre ordre d'idées, et en tout respect, je m'en voudrais également de ne pas faire part de mon étonnement à la lecture de certains commentaires du plaignant, en particulier lorsque, dans son échange avec M. Pelletier, il écrit qu'il lui est « de plus en plus difficile (...) de ne pas conclure que (ses) pires suspicions à l'égard de Radio-Canada s'avèrent vraies ».

M. Vallée est le porte-parole du premier ministre Stephen Harper et, dans le cadre de ses fonctions, il parle en son nom. Comme sans doute de nombreux Canadiens, je trouverais pertinent de savoir en quoi exactement consistent ces suspicions dont il parle.

CONCLUSION

La règle sur la présentation des documentaires d'opinion des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada n'a pas été correctement appliquée lors de la diffusion, le 29 août 2014 sur ICI Radio-Canada Télé, du documentaire d'auteur intitulé *La droite religieuse au Canada*.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 25 novembre 2014